

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le premier Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Tarif du séjour des Ados 2025

**Date de convocation :
Le 28 mars 2025**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Carole PETIT – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Henri MOREL donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Marc GODEFROY donne pouvoir à Didier DUFOUR
Véronique PAUWELS donne pouvoir à Marie-Laure LECHAT
Pierre BRUERE donne pouvoir à Rizlène HENNACH

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

La Commune propose dans le cadre des animations enfance jeunesse, un nouveau séjour d'été en 2025 pour la Maison des Jeunes.

Le séjour se déroulera du 12 au 26 Août à Passy, village Mont Blanc, en Haute Savoie (74), et concernera jusqu'à 35 jeunes âgés de 12 à 18 ans non révolus et 5 animateurs.

M. Fabien Decourselle, Adjoint au Maire délégué à la Petite Enfance, Enfance, la jeunesse et la prévention expose au Conseil le maintien des tarifs appliqués en 2024 suite au travail de refonte de la grille tarifaire par la commission Enfance/Jeunesse en 2023.

Tarifs 2025 Séjour Maison des Jeunes

Lezennois

QF	Tarif
0 - 200€	70 €
201 - 400€	85 €
401 - 600€	100 €
601 - 800€	125 €
801 - 1000€	150 €
1001 - 1200€	175 €
1201 - 1400€	200 €
1401 - 1600€	230 €
1601 - 1800€	260 €
1801 - 2200€	295 €
2201 - 2600€	330 €
> 2600€	365 €

Extérieurs

QF	Tarif
0 - 800€	200 €
801 - 1800€	400 €
> 1800€	600 €

Il est précisé que le versement de la participation sera fractionné en trois versements afin de faciliter le paiement du séjour pour les familles, comme suit :

- Facturation d'un 1/3 de la participation due en juin.
- Facturation du 2nd 1/3 de la participation due en juillet.
- Facturation du dernier 1/3 de la participation due en août.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à l'organisation de ce séjour, selon les modalités indiquées ci-dessus :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la CAF du Nord.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter et à signer tout document relatif aux demandes de subventions auprès de la CAF et de tout autre organisme susceptible d'apporter un concours financier.
- prévoit l'ouverture des crédits nécessaires au Budget 2025.

En outre Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une aide financière complémentaire auprès de tout organisme susceptible de contribuer au financement du projet (CAF, DDCS, Région...).

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

 Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 03 AVR. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 03 AVR. 2025